

Niveau :	<b>MASTER</b>					<b>Année</b> 2020 - 2022
Domaine :	Sciences Humaines et Sociales					M1 (60 ECTS)
Mention :	<b>Pratiques et ingénieries de formation (PIF)</b>					
Parcours :	<b>Enseignement et Besoins Éducatifs Particuliers (EBEP)</b>					
Volume horaire étudiant :	30 h	182 h	0 h	0 h	voir modalités p.3	<b>212 h</b>
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux personnels	cours intégrés	stage ou projet	total
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input type="checkbox"/> anglais			

#### Contacts :

Responsable de formation	Scolarité département MEEF
Thierry TRONCIN PRCE 03.80.67.09.49 <a href="mailto:thierry.troncin@u-bourgogne.fr">thierry.troncin@u-bourgogne.fr</a>	INSPE service formation 03.80.39.35.80 <a href="mailto:secretariat.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr">secretariat.pif-ebep@inspe.u-bourgogne.fr</a>
Composante(s) de rattachement : INSPE de Dijon	

## Objectifs de la formation et débouchés

### ➤ Objectifs de la formation

Ce master vise à assurer une formation académique consistante en lien avec la recherche et une formation professionnalisante à des acteurs de la communauté éducative exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers. Pour rappel, cette catégorie est composite et regroupe tous les élèves (1<sup>er</sup> et 2<sup>d</sup> degrés) et étudiants de l'enseignement supérieur qui, pour apprendre et progresser, ont besoin d'aménagements pédagogiques dont l'intensité, la durée et les modalités dépendent de chaque problématique individuelle. Cette formation universitaire correspond à une forte demande de la part des professionnels de terrain pour actualiser leurs connaissances, enrichir leurs compétences, s'engager dans un travail réflexif d'analyse des postures et des pratiques professionnelles tout en étant confrontés aux apports des travaux scientifiques.

La première année du master incorpore entièrement les connaissances et les compétences du référentiel de la formation spécialisée CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'École Inclusive) et les enrichit de deux modules de formation : l'initiation à la recherche d'une part, l'analyse de la pratique d'autre part.

### ➤ Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études)

Pour les personnels titulaires de l'éducation nationale, l'obtention de ce diplôme leur permettra :

- D'intervenir dans les formations initiales et spécialisées proposées au sein de l'INSPE ;
- De participer activement à des formations de formateurs mises en œuvre par l'INSPE ou par d'autres organismes partenaires (CANOPE, MGEN...);
- D'intervenir dans des stages de formation continue proposés par le Rectorat de l'Académie de Dijon (DAFOP) ;
- D'intervenir dans des stages de formation continue proposés par les associations gestionnaires d'établissements ou dispositifs spécialisés (PEP, ACOGE, CREAL...);
- De prendre en charge des formations dans les établissements ou dispositifs spécialisés dans lesquels ils exercent ;
- De postuler à la fonction de conseiller pédagogique spécialisé dans une circonscription ASH (Adaptation scolaire et Scolarisation des élèves Handicapés) ;
- D'être associés à des projets de recherche dans les équipes des laboratoires partenaires autour de problématiques liées à la question des besoins éducatifs particuliers (IREDU, LEAD, SPMS...).

## ➤ **Connaissances et compétences acquises**

Les principales connaissances et compétences que cette formation de master cherche à développer sont :

- La construction d'une solide culture professionnelle au travers une actualisation des connaissances des environnements et des textes réglementaires ;
- La construction d'une éthique professionnelle à la hauteur des enjeux sociétaux portés par la notion d'inclusion ;
- La capacité à comprendre les évolutions historiques des termes requis (exclusion, inadaptation, insertion, intégration, inclusion) et à les situer dans une approche internationale comparative ;
- La connaissance de toutes les composantes constituant la catégorie des élèves ayant des besoins éducatifs particuliers ;
- La capacité à mettre en œuvre des stratégies d'enseignement adaptées et différenciées ;
- La capacité à réfléchir sur ses postures et ses pratiques d'enseignement afin de les enrichir ;
- La capacité à jouer le rôle de personne-ressource au sein de son établissement ou dispositif ;
- La capacité à s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et à jouer un rôle moteur dans la mise en lien des divers projets élaborés par les acteurs ;
- La capacité à problématiser une question professionnelle, à mettre en œuvre un protocole expérimental, à évaluer les effets et les limites des résultats obtenus ;
- La capacité à enrichir ses connaissances et ses compétences professionnelles en convoquant les travaux de recherche portant sur des questions relatives aux notions de différences, d'inclusions, de besoins éducatifs particuliers ou de didactique adaptée.

## **Modalités d'accès à l'année de formation**

Pour les enseignants titulaires de l'Education Nationale

- **De plein droit** pour les stagiaires de la formation CAPPEI à l'INSPE de Bourgogne (condition obligatoire) titulaires d'une licence en Sciences Humaines et Sociales.
- **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :**
  - Pour les stagiaires de la formation CAPPEI non titulaires une licence en Sciences Humaines et Sociales ou ne justifiant pas d'un niveau BAC+3.
  - Pour tout enseignant titulaire exerçant auprès d'élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.

Pour les autres professionnels exerçant dans les champs éducatif, sanitaire, médico-éducatif ou médico-social

- **De plein droit** pour les titulaires d'un Master 1 en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation
- **Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme** pour les titulaires d'un niveau bac+3 reconnu. Les candidatures des titulaires d'une licence en Psychologie, Sociologie ou Sciences de l'Éducation seront privilégiées.

Dossier de demande d'accès par le biais d'une procédure de validation d'acquis ou équivalence de diplôme disponible sur le site de l'INSPE

Si vous relevez de la formation continue : s'adresser au Service de Formation Continue et par Alternance (SEFCA) de l'université au 03.80.39.51.80.

## **Stages**

### ➤ **Public cible :**

Les professionnels non enseignants exerçant dans les champs éducatif, sanitaire, médico-éducatif ou médico-social

### ➤ **Modalités des stages :**

- Les stages sont obligatoires ;
- Les stages feront l'objet d'une convention entre le directeur de l'INSPE Bourgogne, le responsable du master EBEP et le directeur de la structure ou dispositif d'accueil ;
- Les stages sont massés ou filés selon les contraintes des étudiants salariés et les modalités de fonctionnement des structures ou dispositifs ;
- La recherche des lieux de stage incombe strictement aux étudiants ;
- Les stages feront systématiquement l'objet d'un compte-rendu ou d'un rapport écrit qui sera évalué.

### ➤ **Durée des stages**

- Ces stages sont à programmer en dehors des périodes de cours ;
- 3 stages de 4 jours chacun, répartis ainsi dans l'année universitaire :
  - 1er stage : novembre
  - 2ème stage : janvier

- 3ème stage : mars
- Pour diversifier les lieux d'observation, les trois stages devront se différencier en considérant ces deux critères :
  - L'âge du public cible (enfants - adolescents - adultes)
  - Les besoins particuliers des personnes prises en charge (difficultés sociales, situations de handicap, difficultés d'apprentissage...)

## **Organisation et descriptif des études**

La première année de ce master EBEP a un volume horaire de 212h qui se répartit ainsi :

- 179h correspondant aux heures prises en charge par l'INSPE de Bourgogne pour chaque stagiaire inscrit en CAPPEI : 87h de Tronc Commun, 80 heures de modules d'approfondissement et 12h de module de professionnalisation dans l'emploi) ; les autres heures du CAPPEI, dont le volume horaire stagiaire est de 300h, sont dévolues au Rectorat et aux départements ;
  - 12h consacrées à l'analyse de la pratique ;
  - 21h dédiées à la recherche.

Les stagiaires de la formation CAPPEI, inscrits à ce master, sont en alternance. Ils enseignent dans des classes ou dispositifs du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>d</sup> degré de l'Académie de Dijon relevant de l'ASH et bénéficient d'une formation présentielle proposée sur le site INSPE de Dijon et d'une formation distancielle proposée par visioconférences sur les quatre sites départementaux du département MEEF. Les heures spécifiques d'analyse de pratique et de recherche sont programmées sur 10 mercredis (matin ou après-midi ou journée entière).

□ Tableau de répartition des enseignements : Sont indiqués en bleu les Ec non proposés dans la formation CAPPEI (heures indiquées entre parenthèses).

SEMESTRE 1										
	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coeff
<b>UE1 : Connaissance des environnements et du cadre réglementaire</b>	Ec1 : Les enjeux éthiques et sociétaux	3	9	0	12	6	CT	6	0	6
	Ec 2 : Le travail en partenariat	0	9	0	9					
<b>Total UE1</b>		<b>3</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>UE2 : Connaissance des besoins éducatifs particuliers</b>	Ec1 : Le développement de l'enfant et de l'adolescent ayant des BEP	6	9	0	15	6	CT	6	0	6
	Ec2 (Un enseignement au choix parmi deux possibles proposés) : - Les troubles des fonctions cognitives (1) - Les troubles des fonctions psychiques (1) - Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (1) - La grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (1) - La grande difficulté scolaire (1)	6	15	0	21					
<b>Total UE2</b>		<b>12</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>6</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>
<b>UE3 : Pratiques d'enseignement adaptées</b>	Ec1 : Les adaptations pédagogiques (communes et spécifiques)	0	16	0	16	6	CC	0	6	
	Ec2 : La méthodologie de l'observation et de l'évaluation	0	3	0	3					
	Ec3 : La connaissance des outils numériques liés aux BEP (1) : - Les outils numériques adaptés à des enfants non lecteurs - Les outils numériques adaptés à des enfants lecteurs - Les outils numériques adaptés à des adolescents et jeunes adultes	0	6	0	6					
<b>Total UE3</b>		<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>6</b>		<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>UE4 : Analyse de la pratique</b>	Ec1 : La notion de projet	0	3	0	3	6	CC	0	6	6
	Ec2 : Les constituants d'une pratique réfléchie (6h)	0	6	0	6					
	Ec3 : Le rôle des personnes-ressources	0	6	0	6					
<b>Total UE4</b>		<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>6</b>		<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>UE5 : Recherche en éducation</b>	Ec1 : La méthodologie de recherche en sciences sociales et en didactique (6h)	0	6	0	6	6	CC	0	6	6
	Ec2 : La connaissance des références scientifiques (3h)	0	6	0	6					
	Ec3 : Les écrits professionnels	0	3	0	3					
<b>Total UE5</b>		<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>6</b>		<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 1</b>		<b>15</b>	<b>97</b>	<b>0</b>	<b>112</b>	<b>30</b>		<b>12</b>	<b>18</b>	<b>30</b>

(1) Choisir un module parmi deux proposés.

## SEMESTRE 2

	Éléments Constitutifs (Ec)	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type éval	coeff CT	coeff CC	total coeff
<b>UE6 : Connaissance des environnements et du cadre réglementaire</b>	Ec1 : Les enjeux éthiques et sociétaux	3	3	0	6	4	CT	4	0	4
	Ec2 : Le travail en partenariat	0	6	0	6					
<b>Total UE6</b>		<b>3</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>4</b>		<b>6</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>UE7 : Connaissance des besoins éducatifs particuliers</b>	Ec1 : De l'exclusion à l'inclusion (cadre national et international)	3	3	0	6	6	CT	6	0	6
	Ec2 : Le développement de l'enfant et de l'adolescent ayant des BEP	3	3	0	6					
	Ec3 (Un enseignement au choix parmi deux possibles proposés) : - Les troubles des fonctions cognitives (1) - Les troubles des fonctions psychiques (1) - Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (1) - La grande difficulté de compréhension des attentes de l'école (1) - La grande difficulté scolaire (1)	6	15	0	21					
	<b>Total UE7</b>	<b>12</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>33</b>					
<b>UE8 : Pratiques d'enseignement adaptées</b>	Ec1 : Les adaptations pédagogiques (communes et spécifiques)	0	16	0	16	6	CC	0	6	6
	Ec2 : La méthodologie de l'observation et de l'évaluation	0	3	0	3					
	Ec3 : L'intégration des outils numériques dans les pratiques d'enseignements (1) : - Les outils numériques adaptés à des enfants non lecteurs - Les outils numériques adaptés à des enfants lecteurs - Les outils numériques adaptés à des adolescents et jeunes adultes	0	6	0	6					
	<b>Total UE8</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>					
<b>UE9 : Analyse de la pratique</b>	Ec1 : L'analyse des situations professionnelles (6h)	0	6	0	6	7	CC		7	7
	Ec2 : L'analyse des supports et des outils	0	3	0	3					
	Ec3 : Le rôle des personnes-ressources	0	6	0	6					
<b>Total UE9</b>		<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>7</b>		<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>UE10 : Recherche en éducation</b>	Ec1 : L'intégration des références scientifiques (3h)	0	3	0	3	7	CC		7	7
	Ec2 : Les séminaires de recherche (6h)	0	6	0	6					
	Ec3 : Le dossier professionnel (3h)	0	6	0	6					
<b>Total UE10</b>		<b>0</b>	<b>15</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>7</b>		<b>0</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>TOTAL SEMESTRE 2</b>		<b>15</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>30</b>		<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
<b>TOTAL M1</b>		<b>30</b>	<b>182</b>	<b>0</b>	<b>212</b>	<b>60</b>		<b>22</b>	<b>38</b>	<b>60</b>

(1) Choisir un module parmi deux proposés (différent de celui choisi en S1).

## ➤ **Modalités de contrôle des connaissances**

### • **Régime général**

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur) ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université (dernière version en vigueur).

### • **Sessions d'examen**

Les deux premières sessions d'examens sont organisées à la fin de chaque semestre. Les sessions de rattrapage (S1 et S2) sont organisées après la fin des cours du S2, selon les délais légaux.

Toute absence à un contrôle terminal de la première session ou de la session de rattrapage doit être justifiée auprès du service scolarité au moins une semaine avant validation des résultats par le jury. Toute absence non justifiée sera considérée comme une absence injustifiée et l'étudiant se verra déclaré défaillant à l'enseignement concerné.

#### ❖ **Session de rattrapage des éléments constitutifs et évalués en contrôle terminal**

L'étudiant non admis en session 1 bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs (Ec) et unités d'enseignements (UE) validés lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les matières auxquelles il n'a pas obtenu la moyenne. Les notes des UE validées en session 1 (moyenne des Ec supérieure ou égale à 10/20) sont reportées automatiquement et utilisées dans le calcul de la session de rattrapage.

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session.

#### ❖ **Session de rattrapage des éléments constitutifs évalués en contrôle continu**

Les éléments constitutifs évalués en contrôle continu ne donnent lieu à aucune session de rattrapage. A titre dérogatoire, une mesure individuelle, exceptionnelle et ponctuelle pourra être mise en place (sans obligation pour le responsable pédagogique qui appréciera toute situation particulière) pour les étudiants justifiant de leur absence par un certificat médical.

Toute absence injustifiée à un Ec entraîne un résultat « défaillant » sur l'UE, ce qui a pour conséquence d'engendrer une défaillance au semestre et à l'année ne permettant pas la validation du M1.

### • **Assiduité**

Pour les stagiaires CAPPEI, tous les cours relevant de cette formation et ceux attachés spécifiquement au M1 sont obligatoires. La justification des absences est examinée par le responsable du diplôme. Toute absence doit faire l'objet d'une demande. Les justifications (documents originaux) doivent présenter explicitement les dates pour lesquelles l'absence est demandée, la demande fera apparaître clairement les dates, les horaires et le libellé des cours qui ne seront pas suivis.

### • **Validation**

Les unités d'enseignement, les semestres et les années sont validées :

- Soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui les composent ;
- Soit par compensation entre ces éléments et obtention d'une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

### • **Compensation**

La compensation est organisée sur la base de la moyenne générale des notes obtenues lors des évaluations, pondérées par les coefficients, et s'opère :

- Entre les éléments constitutifs d'une même UE ;
- Entre les UE d'un même semestre ;
- Entre les deux semestres de la même année universitaire.

**ATTENTION** : Toute absence injustifiée à un Ec entraîne un résultat « défaillant » sur l'UE, ce qui a pour conséquence d'engendrer une défaillance au semestre et à l'année ne permettant pas la validation du M1.

- **- Capitalisation**

Les éléments constitutifs, unités d'enseignement et semestres, dont la valeur en crédits européens est fixée, sont capitalisables. Tout semestre, toute UE, tout élément constitutif crédité(e) capitalisé(e) est définitivement acquis(e) si la note obtenue est supérieure ou égale à 10/20. Il (elle) ne peut être passé(e) à nouveau par l'étudiant.

Il en est de même pour les UE non validées mais qui se trouvent dans les semestres validés par compensation ainsi que pour le semestre non validé mais qui se trouve dans une année obtenue par compensation.

Les éléments constitutifs, UE et semestres sont affectés d'un coefficient.

- Capitalisation de l'UE : chaque UE est définitivement validée et capitalisée soit par obtention de chacun des éléments constitutifs qui la composent, soit par compensation (moyenne générale pondérée des éléments constitutifs de l'UE supérieure ou égale à 10 sur 20) ;

- Capitalisation du semestre : chaque semestre est définitivement validé et capitalisé soit par obtention de chacune des UE qui le composent, soit par compensation entre les UE et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 ;

- Capitalisation de l'année : chaque année est validée soit par obtention de chacun des deux semestres qui la composent soit par compensation entre les deux semestres et obtention d'une moyenne générale pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20.

- **Conservation et report de notes**

L'étudiant non admis en session initiale bénéficie du report automatique des notes obtenues dans les éléments constitutifs et UE validés (note égale ou supérieure à 10/20) lors de cette session.

Lors de la session de rattrapage, l'étudiant repasse pour chacune des UE non validées, les éléments constitutifs auxquels il n'a pas obtenu la moyenne si ces éléments constitutifs sont individuellement crédités (ils ont une valeur en crédit ECTS).

Les notes et résultats de la session de rattrapage annulent et remplacent ceux de la première session.

- **Convocation aux examens**

La convocation aux examens s'effectuera uniquement par voie électronique via un message adressé à l'étudiant sur sa messagerie universitaire (adresse en [etu.u-bourgogne.fr](mailto:etu.u-bourgogne.fr)).